



# CERTIFICAT

N° du certificat : 2026-02 STNO

(Sa validité peut être vérifiée sur le site [www.oqualim.com](http://www.oqualim.com) )

Atteste que,

suite à validation de l'audit OQUALIM - RCNA du 26 novembre 2025 au 28 novembre 2025 ayant permis la délivrance du certificat n° 2026-02 , et au contrôle du Socle Technique « Nourri sans OGM » réalisé conjointement

L'entreprise :

**ATRIAL - Route de Saint Etienne - 42110 FEURS**

Pour l'unité **ATRIAL - Usine de Feurs**  
située à **Route de Saint Etienne - 42110 FEURS**

respecte le

**Socle Technique**  
**« Nourri sans OGM < 0,9% » (STNO)**

Référentiel de certification OQUALIM version en vigueur

- pour les activités de fabrication et la mise sur le marché d'aliments composés pour animaux,
- pour les activités de transformation de matières premières pour l'alimentation animale,
- pour les activités de distribution d'aliments composés, aliments minéraux, aliments liquides, aliments d'allaitement et matières premières pour aliments pour animaux,
- pour les activités de négoce d'aliments composés, aliments minéraux, aliments liquides, aliments d'allaitement et matières premières pour aliments pour animaux.

Ce certificat est valable du 20 avril 2026 au 19 avril 2029.

Fait à Auzeville, le 6 janvier 2026

*Nom et visa du responsable de l'organisme certificateur*

**François LUQUET**

RCNA/CERT14/CERT/2-4